

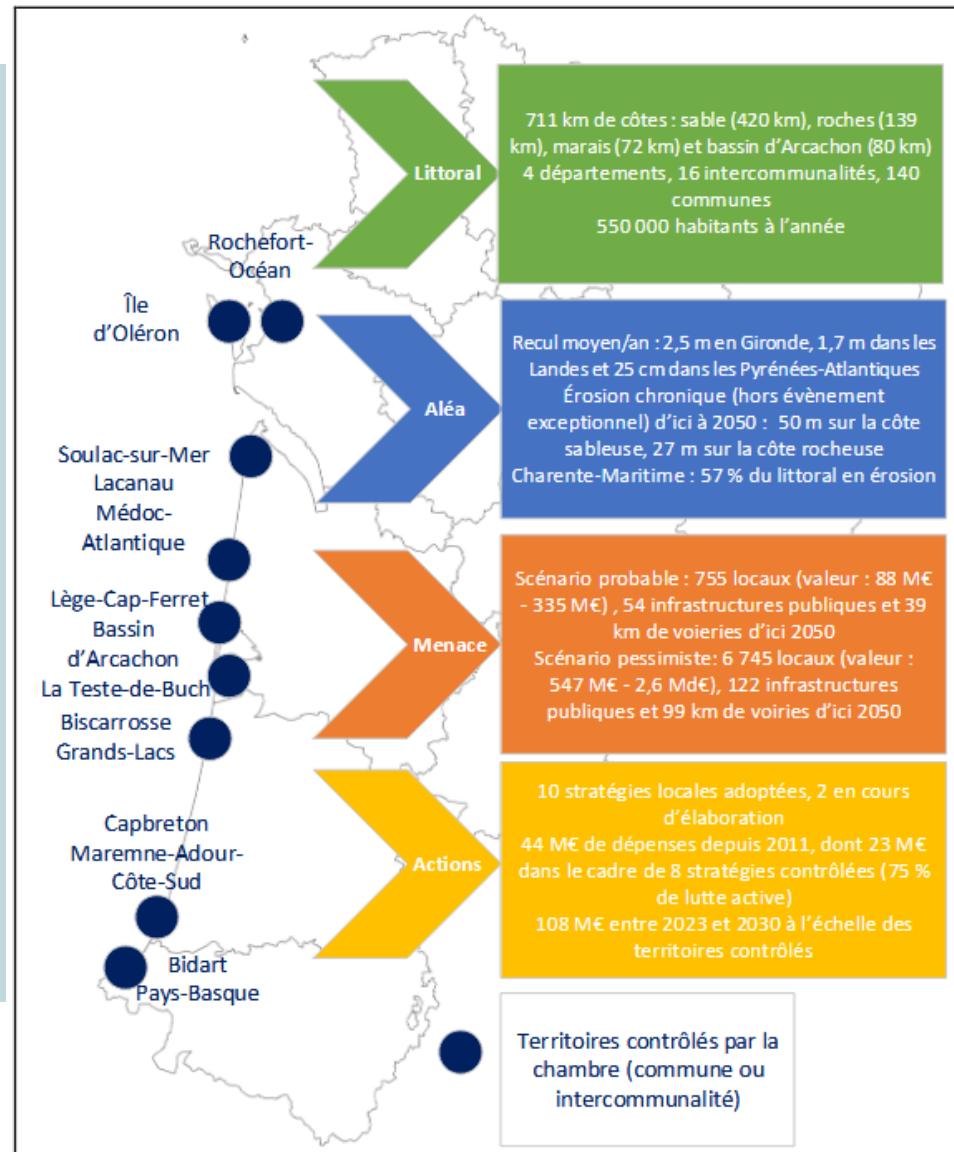


LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE

retour sur les travaux de la CRC Nouvelle-Aquitaine



Encoche dunaire (dune du Pilat) – *Photographie CRC Nouvelle-Aquitaine*



DONNÉES ET CHIFFRES CLEFS



LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE

- **Une gouvernance régionale aboutie** : un diagnostic coconstruit de l'exposition au risque et des enjeux menacés ayant permis l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière dès 2012
- **Des stratégies locales nombreuses** couvrant les zones les plus menacées (démarche plus tardive en Charente-Maritime)
- **Un risque insuffisamment intégré dans les documents d'urbanisme** et de programmation
- **Des stratégies portées par un échelon local pas toujours optimal**
- **Les propriétaires privés riverains du domaine public maritime**, un angle mort des stratégies locales au plan opérationnel
- **Des stratégies locales encore largement centrées sur une logique de défense contre la mer** (lutte active dure ou souple)
- Un cofinancement (FEDER, région, bloc communal essentiellement) ayant garanti la **soutenabilité des stratégies locales de première génération** mais des **doutes existent sur la soutenabilité future** face à un mur de l'investissement



UNE CONNAISSANCE INSUFFISAMMENT INTÉGRÉE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- **Une articulation satisfaisante des études régionales et locales** qui se complètent et affinent le diagnostic, notamment sur les dynamiques littorales spécifiques
- **Coexistence des diagnostics locaux avec ceux des PPRL** alors que les périmètres et hypothèses d'études diffèrent . Globalement, les PPRL (opposables) apparaissent datés, faible prise en compte de l'érosion.
- Malgré des études parfois concomitante, **la connaissance n'est pas mutualisée** d'où un accroissement des coûts et une source de contestation (exemple récent du PPRL de Lège Cap Ferret)
- SRADDET prescriptif pour les SCOT et PLU **qui aurait gagné à intégrer les principes de la stratégie régionale** afin de les rendre opposables
- **Aucun SCOT ou PLU ne définit de projet à moyen et long terme** tenant compte de l'érosion côtière
- Des procédures de révision exposées au **risque contentieux**



QUEL EST L'ÉCHELON LOCAL PERTINENT ?

- **L'échelon idéal de la cellule hydro-sédimentaire** se heurte aux découpages administratifs
- **Deux grandes logiques d'organisation** se distinguent : conception stricte de la défense à la mer (portage communal) ou conception englobante de la gestion côtière (portage intercommunal). Un cas complexes de portage à trois niveaux (Bassin d'Arcachon) et un cas où la maîtrise d'ouvrage demeure départementale (Charente-Maritime)
- **Le législateur plutôt favorable au portage intercommunal** des stratégies locales (art. L. 321-16 du code de l'environnement) , via la compétence GEMAPI obligatoirement transférée aux EPCI à fiscalité propre en 2018.
- **L'érosion côtière : une composante controversée de la compétence GEMAPI** au titre de « *La défense contre les inondations et contre la mer* » (art. L. 211-7 du code de l'environnement)